

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2015

Sous la Présidence de M. Le Maire la séance est ouverte à 20 H 30

Secrétaire de séance : Mme LE RUYER Juliette

Modérateur : M. Jean Jacques PASTERNAK

15/4 VŒU POUR LE SOUTIEN AUX NOTAIRES DE FRANCE

Le conseil municipal, par 28 voix pour dont 3 pouvoirs (Ensemble aimons notre ville), 8 abstentions dont 2 pouvoirs (Ensemble aimons notre ville, Un nouvel élan pour Nogent, Alternative pour Nogent), 2 voix contre (Progrès et solidarité pour Nogent),

S'élève contre la réforme de la profession de notaire telle qu'envisagée dans le projet de loi pour l'activité, la croissance et l'égalité des chances économiques.

Souhaite soutenir la motion présentée par les notaires de France.

15/5 VŒU VISANT A APPORTER UN SOUTIEN A LA CANDIDATURE DE LA FRANCE POUR L'ORGANISATION DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE 2025

Le conseil municipal, par 35 voix pour dont 4 pouvoirs (Ensemble aimons notre ville, Un nouvel élan pour Nogent, Progrès et solidarité pour Nogent), 3 abstentions dont 1 pouvoir (Alternative pour Nogent),

Soutient et de se mobiliser en faveur du projet EXPOFRANCE 2025 destiné à appuyer la candidature de la France à l'organisation de l'Exposition universelle de 2025.

15/6 VŒU POUR LE MAINTIEN D'UN POLE D'EXCELLENCE A BRY-SUR-MARNE ET VILLIERS-SUR-MARNE

Le conseil municipal à l'unanimité,

Fait part de son refus de voir changer de destination les studios situés à Bry-sur-Marne et à Villiers-sur-Marne.

Souhaite que Monsieur le Premier Ministre se saisisse de ce dossier et fasse tout ce qui est en son pouvoir pour explorer toutes les possibilités qui permettraient de maintenir et développer l'activité des studios à Bry-sur-Marne et à Villiers-sur-Marne.

Demande également que Monsieur le Premier Ministre confirme le maintien de l'I.N.A sur le territoire de Bry-sur-Marne.

15/7 CONVENTION TRIPARTITE D'HABILITATION SIGEIF/SIPPEREC AU DISPOSITIF DES CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE (CEE)

Le conseil municipal, par 35 voix pour dont 4 pouvoirs (Ensemble aimons notre ville . le Maire ne prend pas part au vote, Un nouvel élan pour Nogent, Alternative pour Nogent, Progrès et solidarité pour Nogent), 2 abstentions dont 1 pouvoir (Un nouvel élan pour Nogent),

Approuve le projet de Convention d'habilitation tripartite proposé entre le SIGEIF, le SIPPAREC et les bénéficiaires éligibles au dispositif des Certificats d'Economies d'Energie.

Autorise le Maire à signer et à exécuter la Convention d'habilitation tripartite, entre le SIGEIF, le SIPPAREC et la Commune, au dispositif des Certificats d'Economies d'Energie, ainsi que leurs éventuels avenants.

15/8 PERMIS DE CONSTRUIRE RELATIF A LA CREATION D'UN ESPACE POLYVALENT SITUÉ 4 RUE DU MARECHAL VAILLANT

Le conseil municipal, par 35 voix pour dont 4 pouvoirs (Ensemble aimons notre ville, Un nouvel élan pour Nogent, Progrès et solidarité pour Nogent), 3 voix contre dont 1 pouvoir (Alternative pour Nogent),

Autorise le Maire, à déposer et signer au nom de la Commune de Nogent-sur-Marne, la demande de permis de construire relative à la création d'un espace polyvalent, d'environ 153 m², situé 4 rue du Maréchal Vaillant à Nogent sur Marne, parcelle cadastrée F48 et toute démarche liée au code de l'urbanisme.

15/9 PERMIS DE CONSTRUIRE RELATIF A L'AGRANDISSEMENT DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS SITUÉE RUE JEAN MONNET

Le conseil municipal à l'unanimité,

Autorise le Maire, à déposer et signer au nom de la Commune de Nogent-sur-Marne, la demande de permis de construire relative à l'agrandissement d'environ 300 m² de la Maison des Associations, sise rue Jean Monnet à Nogent sur Marne, parcelle cadastrée section F n°126-127-181 et toute démarche liée au code de l'urbanisme.

15/10 CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT RELATIVES A L'AIDE SPECIFIQUE RYTHMES EDUCATIF ENTRE LA VILLE DE NOGENT-SUR-MARNE ET LA C.A.F. DU VAL-DE-MARNE

Le conseil municipal à l'unanimité,

Approuve les projets de conventions d'objectifs et de financement à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne relatifs au versement de subventions portant sur l'aide spécifique rythmes éducatifs concernant les accueils de loisirs maternels et élémentaires.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de financement et tous documents s'y afférant.

15/11 REPARTITION INTERCOMMUNALE DES FRAIS DE SCOLARITE POUR LES ETABLISSEMENTS DU 1ER DEGRE – ANNEE SCOLAIRE 2014/2015

Le conseil municipal à l'unanimité,

Reconduit les accords particuliers pour les frais de scolarité intercommunaux pour l'année scolaire 2014/2015.

Fixe pour les autres communes le montant des frais de scolarité pour l'année 2014/2015 à la somme de 915,00 € par enfant.

Prévoit que la dépense, pour les enfants de Nogent scolarisés dans les communes d'accueil, ne saurait dépasser, au titre de la réciprocité, la somme de 915,00 € par enfant pour l'année scolaire 2014/2015.

15/12 SEJOUR VACANCES DES RETRAITES – SAISON 2015

Le conseil municipal à l'unanimité,

Reconduit en 2015 le séjour-vacances de 7 jours/6 nuits, pour 25, 30 ou 35 personnes retraitées nogentaises initialement prévu en 2014, dont la destination est la Grèce.

Fixe les participations demandées aux personnes retraitées concernées selon les barèmes ci-annexés (nouveaux barèmes).

Accepte l'inscription d'un conjoint (ou concubin) nogentais non retraité, il paiera dans ce cas le tarif maximum sans participation de la Commune (coût réel du voyage).

Les intéressés verseront à l'inscription un acompte de 30 % du montant de la participation, lequel viendra en déduction du montant de celle-ci. Le solde sera exigible 45 jours avant le départ.

Distingue deux formes d'annulation, exprimées obligatoirement par écrit, qui feront l'objet de procédures différentes :

-Annulation avant l'engagement de frais par l'agence de voyage : remboursement de la totalité de la somme versée sans constituer de dossier d'annulation si des participants en liste d'attente peuvent remplacer la personne qui souhaite annuler son voyage.

- Annulation après l'engagement de frais par l'agence de voyage : la constitution d'un dossier d'annulation auprès de l'assureur du voyage sera obligatoire. Dans ce cas, les remboursements, seront effectués à la Ville par l'agence organisatrice du voyage selon leurs conditions générales de vente. Dès réception, la Ville remboursera les intéressés dans les mêmes proportions.

Les conditions de participation à ce voyage ont été adoptées dans la délibération n°11/17 du 24 janvier 2011, relative aux conditions de participation aux sorties et voyages, sauf concernant les conditions d'annulation et de remboursement (point 8 et 9), qui ont été définies à l'article 5.

15/13 CONVENTIONS PLURIANNUELLES DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS DES CRECHES PARENTALES ASSOCIATIVES « LES PETITS CANOTIERS » ET « LES PETITS MOUSSAILLONS »

Le conseil municipal à l'unanimité,

Abroge les délibérations n°14/146 du 7 juillet 2014 et 14/172 du 7 octobre 2014 portant approbation des conventions de partenariat et d'objectifs avec les crèches parentales et leur avenant n°1.

Approuve les conventions pluriannuelles de partenariat et d'objectifs à passer avec l'Association Crèche Parentale de Nogent-sur-Marne pour « Les Petits Moussailons » et « Les Petits Canotiers ».

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention.

15/14 MISE EN PLACE DU TARIF D'UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES POUR LES ASSOCIATIONS, LES FEDERATIONS ET LES ENTREPRISES PRIVEES NOGENTAISES OU NON NOGENTAISES

Le conseil municipal à l'unanimité,

Abroge la délibération n°14/190 du 07 octobre 2014 et approuve les nouveaux tarifs à compter du 11 février 2015.

Modifie les tarifs de location des installations sportives, à compter du 11 février 2015.

Ceux-ci s'établissent comme suit :

Tarif horaire par association, fédérations et entreprises privées pour les évènements spécifiques et stages associatifs se déroulant le week-end et pendant les vacances scolaires :

Etablissements sportifs	Manifestations	Tarifs associations et entreprises Nogentaises	Tarifs associations et entreprises non Nogentais	Caution
stade sous la lune >gazon synthétique >terrains bitumes >piste >terrain annexe	Evènements spécifiques des entreprises privées	33,81 €	33,81 €	300€
	Stages et évènements associatifs	8,00 €	33,81 €	300€
Gymnase du centre sportif	Evènements spécifiques des entreprises privées	33,81 €	33,81 €	300€
	Stages et évènements associatifs	8,00 €	33,81 €	300€
Gymnase Marty	Evènements spécifiques des entreprises privées	33,81 €	33,81 €	300€
	Stages et évènements associatifs	8,00 €	33,81 €	300€
Gymnase Leclerc	Evènements spécifiques des entreprises privées	33,81 €	33,81 €	300€
	Stages et évènements associatifs	8,00 €	33,81 €	300€
Gymnase Watteau	Evènements spécifiques des entreprises privées	33,81 €	33,81 €	300€
	Stages et évènements associatifs	8,00 €	33,81 €	300€
Gymnase Gallieni	Evènements spécifiques des entreprises privées	33,81 €	33,81 €	300€
	Stages et évènements associatifs	8,00 €	33,81 €	300€
Gymnase Chanzy	Evènements spécifiques des entreprises privées	33,81 €	33,81 €	300€
	Stages et évènements associatifs	8,00 €	33,81 €	300€

Espace Sportif David Douillet	Evènements spécifiques des entreprises privées	33,81 €	33,81 €	300€
	Stages et évènements associatifs	8,00 €	33,81 €	300€

La gratuité s'applique uniquement sur les créneaux habituels des associations sportives nogentaises. Ces mêmes créneaux peuvent être accessibles au tarif unique de 8€ de l'heure, pendant les vacances scolaires en fonction de la disponibilité des salles,

Cette aide en nature à l'heure, correspond à un coût par la Ville évaluée à 25,81€ de l'heure.

Un tarif unique de 33,81€ est mis en place pour les entreprises et associations non nogentaises.

Approuve la convention type d'occupation des équipements à passer avec les associations, les fédérations et les entreprises privées.

Autorise le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout acte relatif à cette affaire.

15/15 MODIFICATION DES MODALITES D'INSCRIPTION AUX STAGES ORGANISES PAR LE SERVICE VIE ASSOCIATIVE, SPORTS ET CITOYENNETE

Le conseil municipal, par 36 voix pour dont 5 pouvoirs (Ensemble aimons notre ville Un nouvel élan pour Nogent Alternative pour Nogent), 2 abstentions (Progrès et solidarité pour Nogent),

Approuve le Règlement Intérieur du Centre Nogentais d'initiation Sportive.

Modifie les modalités d'inscription pour les nogentais et les non nogentais souhaitant participer aux stages sportifs organisés pendant les vacances scolaires.

Approuve les nouveaux tarifs fixés comme suit :

Lettre Quotient Familial	Quotient familial (réservé aux nogentais)	Tarif forfaitaire du stage SMS applicable	Aide possible Du CCAS
A	> à 167	32€	Selon certaines conditions
B	De 167.01 à 259	32€	
C	De 259.01 à 442	32€	
D	De 442.01 à 656	42€	
E	De 656.01 à 1006	42€	-
F	1006.01 à 1500 et plus	53€	-
	Non nogentais	78€	-

Ouvre ses stages SMS aux nogentais et non nogentais à partir de 6 ans et pour toutes catégories d'âge, et notamment les séniors.

Autorise le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout acte relatif à cette affaire.

15/16 MODIFICATION DU TARIF D'INSCRIPTION AU CENTRE NOGENTAIS D'INITIATION SPORTIVE ET DU REGLEMENT INTERIEUR

Le conseil municipal, par 36 voix pour dont 5 pouvoirs (Ensemble aimons notre ville Un nouvel élan pour Nogent Alternative pour Nogent), 2 voix contre (Progrès et solidarité pour Nogent),

Abroge le Règlement Intérieur actuel approuvé par délibération n°11/136 du 4 juillet 2011.

Approuve le règlement intérieur ci-annexé du **Centre Nogentais d'Initiation Sportive**.

Modifie le tarif d'inscription pour les adhérents souhaitant participer aux cycles d'initiation sportive organisés pendant l'année scolaire.

Fixe cette modification comme suit :

Lettre Quotient Familial	Quotient familial (réservé aux nogentais)	Nouveaux Tarifs forfaitaires applicables	Aide possible Du CCAS
A	> à 167	55€	Selon certaines conditions
B	De 167.01 à 259	55€	
C	De 259.01 à 442	55€	
D	De 442.01 à 656	110€	
E	De 656.01 à 1006	110€	-
F	1006.01 à 1500 et plus	165€	-
	Non nogentais	250€	-

Autorise le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout acte relatif à cette affaire.

15/17 APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT RELATIVE A LA PRESTATION DE SERVICE « CONTRAT ENFANCE JEUNESSE » AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL DE MARNE, POUR LA PERIODE 2014-2017

Le conseil municipal à l'unanimité,

Approuve le projet de convention relatif au Contrat Enfance Jeunesse à passer entre la commune de Nogent-sur-Marne et la Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne, pour une période de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2014.

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention relative au Contrat Enfance Jeunesse.

15/18 MODIFICATION DE LA TARIFICATION DU PORT POUR L'ANNEE 2015

Le conseil municipal à l'unanimité,

Approuve, conformément à l'avenant n°2 à la convention de Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation du Port de Nogent sur Marne, la nouvelle grille tarifaire pour l'année 2015 :

TYPE DE CONTRATS PAR PERIODES	Catégories	A	A'	B	C	D	E	F	G	Bateaux Hôtels
	Longueur	- de 5,99	6 à 7,99	8 à 9,99	10 à 11,99	12 à 14,99	15 à 16,99	17 à 19,99	20 à 25 m	
	Largeur	2,75 m	3 m	3,30 m	3,85 m	4,40 m	4,80 m	5 m	5,20 m	
JOURNALIERS										

Janvier à Mars Octobre à Décembre	€ TTC	10,30	12,35	15,40	20,60	24,70	28,80	30,90	33,00	57,00
	€ HT	8,58	10,29	12,83	17,17	20,58	24,00	25,75	27,50	47,50
Avril – Mai Septembre	€ TTC	11,30	13,40	16,50	22,70	28,80	30,90	32,90	35,00	83,30
	€ HT	9,42	11,17	13,75	18,92	24,00	25,75	27,42	29,17	69,42
Juin – Juillet Août	€ TTC	12,35	14,40	17,50	24,70	30,90	32,90	34,00	36,00	107,00
	€ HT	10,29	12,00	14,58	20,58	25,75	27,42	28,33	30,00	89,17
MENSUELS										
Janvier à Mars Octobre à Décembre	€ TTC	164,60	205,80	257,20	370,40	483,60	514,40	576,20	607,00	1 235,00
	€ HT	137,17	171,50	214,33	308,67	403,00	428,67	480,17	505,83	1 029,17
Avril à Septembre	€ TTC	195,50	246,90	308,70	432,10	565,90	596,75	617,30	637,90	1 750,00
	€ HT	162,92	205,75	257,25	360,08	471,58	497,29	514,42	531,58	1 458,33
ANNUELS										
Janvier à Décembre	€ TTC	1 852,00	2 315,00	2 984,00	4 115,00	4 836,00	5 350,00	5 535,00	5 865,00	17 490,00
	€ HT	1 543,33	1 929,17	2 486,67	3 429,17	4 030,00	4 458,33	4 612,50	4 887,50	14 575,00

15/19 CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE ET INFOCOM 94 POUR LA TRANSMISSION DES DOCUMENTS D'ETAT CIVIL

Le conseil municipal à l'unanimité,

Approuve la convention de partenariat à passer entre le Département du Val-de-Marne, la Commune de Nogent-sur-Marne et le Syndicat Mixte du Secteur Central du Val de Marne Infocom94 pour la dématérialisation des actes d'état civil transférés par la Commune.

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention.

15/20 MISE EN PLACE DU TARIF DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES POUR LES ASSOCIATIONS ET LES ENTREPRISES PRIVEES

Le conseil municipal à l'unanimité,

Modifie les tarifs de location des salles municipales, pour les stages associatifs et événements spéciaux à compter du 11 février 2015, et d'élargir les catégories d'utilisateurs au sein des salles municipales afin d'accueillir, à la marge, des particuliers nogentais ou non nogentais, des associations nogentaises ou non nogentaises et des entreprises nogentaises ou non nogentaises.

Ceux-ci s'établissent comme suit :

Tarif horaire par catégorie d'utilisateurs : particuliers nogentais ou non nogentais, associations nogentaises ou non nogentaises et entreprises nogentaises ou non nogentaises pour les événements spécifiques et stages associatifs :

Salles	Manifestations	Stages Associatifs Tarif horaire	Tarifs particuliers et entreprises Nogentaises	Tarifs particuliers et entreprises non nogentais	Caution
<i>Salles Zola et Dreyfus :</i>					

Emile Zola	Réception	8,00 €	400,00 €	680,00 €	300,00 €
	Assemblées générale, réunions, conférences	8,00 €	158,00 €	269,00 €	
	fêtes Associatives		284,00 €	483,00 €	
Alfred Dreyfus	Assemblées générale, réunions, conférences	8,00 €	142,00 €	242,00 €	150,00 €
Maison des Associations					
Georges Damotte	Assemblées générale, réunions, conférences	8,00 €	142,00 €	242,00 €	150,00 €
Gérard Tissoire		8,00 €			
Salle de Réunion	Assemblées générale, réunions, conférences	8,00 €	71,00 €	121,00 €	
Centre Nautique :					
Salle du Port	réception familiale >journée >demi-journée (inférieur à 8h)	8,00 €	300 150	510 255	300,00 €
	Assemblées générale, réunions, conférences	8,00 €	119,00 €	203,00 €	
	fêtes Associatives		213,00 €	363,00 €	
Salle Marie Curie					
Salle Polyvalente	Assemblées générale, réunions, conférences	8,00 €	158,00 €	269,00 €	300,00 €
Préaux d'écoles					
Salle Charles de Gaulle	Assemblées générale, réunions, conférences	8,00 €	158,00 €	269,00 €	300,00 €
Ecole Galliéni, Fontenay		8,00 €			
Victor Hugo, Paul Bert		8,00 €			
Guy Môquet		8,00 €			
(Nouvelle)Maison des Associations et de la Citoyenneté					
Grande salle polyvalente Grande salle de danse	Assemblées générale, réunions, conférences	8,00 €	258,00 €	438,00 €	300,00 €
Petite salle polyvalente Petite salle de danse	Assemblées générale, réunions, conférences	8,00 €	142,00 €	242,00 €	150,00 €

Les locaux pourront ainsi être mis à disposition des associations, en dehors de leurs créneaux annualisés, qui restent gratuits.

De plus, les particuliers ou les entreprises privées qui en feront la demande, pourraient être accueillis, à titre payant.

Les cautions ne seront pas restituées aux locataires dans les cas suivants :

- En cas d'annulation moins d'un mois à l'avance ou si la salle n'est pas restituée en parfait état de propreté, ou si des dégradations sont constatées après occupation.

Autorise le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout acte relatif à cette affaire.

15/21 LICENCE D'ABONNEMENT AU SERVICE DE DIFFUSION DES RESULTATS DU RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le conseil municipal à l'unanimité,

Approuve la licence d'abonnement au service de diffusion à façon des résultats du recensement de la population.

15/22 MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Le conseil municipal à l'unanimité,

Décide de ne pas procéder au scrutin secret pour désigner Madame Claude ANZIEU en tant que représentante de l'Association Locale UFC-Que Choisir pour siéger au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Désigne Madame Claude ANZIEU en tant que représentante de l'Association Locale UFC-Que Choisir pour siéger au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux est donc composée comme suit :

Membres du Conseil Municipal :

- Annie GASTINE
- Jean-Jacques PASTERNAK
- Chantal LETOUZEY
- Michel DENISART

Représentants d'Associations Locales :

- Jacky HAZAN
- André LEON
- Michel FOURRE
- Claude ANZIEU

15/23 CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE PERSONNALISEE « SCENE WATTEAU-PAVILLON BALTARD » – REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DEMISSIONNAIRE

Le conseil municipal à l'unanimité,

Désigne en qualité de représentante du Conseil municipal appelé à siéger au sein du Conseil d'Administration de la régie personnalisée « Scène Watteau-Pavillon Baltard » :

- Mme Elisabeth DURANTEL

Les neuf membres du Conseil municipal siégeant au Conseil d'administration de la régie personnalisé sont :

- Jacques J.P MARTIN
- Déborah MUNZER
- Florence FOSSE
- Juliette LE RUYER
- Bernard RASQUIN

- Pascale MARTINEAU
- Jean-Michel VERHEYDE
- Nicolas LEBLANC
- Elisabeth DURANTEL

15/24 ADHESION A L'ASSOCIATION RESEAU FRANCOPHONE DES VILLES AMIES DES AINES – DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE

Le conseil municipal à l'unanimité,

Approuve les statuts de l'association « Réseau Francophone des Villes Amies des Ainés », décide d'adhérer à cette association et de verser la cotisation annuelle de 400 € (montant à ce jour).

Désigne M. Bernard RASQUIN est désigné représentant de la Commune au sein de l'association « Réseau francophone des Villes Amies des Ainés ».

15/25 COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

M. le Maire rend compte des décisions prises en vertu des délégations qui lui sont données

N° 14-378 du 1^{er} décembre 2014 : MISE EN DÉCHARGE à titre gratuit à l'Eco Point de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne d'une armoire froide affectée à la structure multi-accueil Arc en Ciel.

N° 14-379 du 1^{er} décembre 2014 : MISE EN DÉCHARGE à titre gratuit auprès de la société DARTY d'un sèche-linge affecté à la structure multi-accueil Tout en Couleur.

N° 14-380 du 3 décembre 2014 : APPROBATION du contrat, d'une durée de 3 ans, à passer avec la société RICOH France IDF VD sise 383 avenue du Général de Gaulle à Clamart (92143), pour la location et la maintenance de deux photocopieurs installés au service Reprographie, le loyer trimestriel étant de 4 900 € HT (5 880 € TTC) et le prix de la maintenance arrêté selon les tarifs copie suivants : 0,0077 € TTC / copie noir & blanc et 0,054 € TTC / copie couleur.

N° 14-381 du 4 décembre 2014 : APPROBATION du contrat à passer avec l'association Altaïr domiciliée 2 route de Capdeville à Carcans (33121) pour l'animation musicale de la soirée des vœux au personnel, le prix de cette prestation étant de 680 € TTC.

N° 14-382 du 4 décembre 2014 : APPROBATION du contrat à passer avec la société TEMAL PRODUCTIONS sise 31 rue Jean-Jacques Rousseau à Montreuil-sous-Bois (93100) pour deux représentations du spectacle *BP ZOOM* au Pavillon Baltard le 11 janvier 2015, à l'occasion de la cérémonie des vœux aux Nogentais, le prix de cette prestation étant de 10 000 € TTC.

N° 14-383 du 4 décembre 2014 : PASSATION d'un avenant au marché conclu avec la société PARTANCE pour l'organisation d'un voyage en Grèce en septembre 2014 destiné aux séniors, actant d'une part, de la prolongation de la durée du marché afin de permettre le report de ce voyage (annulé en raison du mouvement social du personnel d'Air France) et d'autre part, de l'actualisation consécutive des prix générant une augmentation du coût du voyage de 1,3 %.

N° 14-384 du 8 décembre 2014 : PASSATION d'un contrat d'une durée d'un an (renouvelable 2 fois) avec la société SILLIKER sise 12 rue Fleming à La Rochelle (17071) relatif à des

prestations d'analyses et d'assistance technique pour le restaurant communal, moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 1 537,04 € HT (1 844,45 € TTC).

N° 14-385 du 8 décembre 2014 : PASSATION d'un contrat d'une durée d'un an (renouvelable 2 fois) avec la société LOGITUD SOLUTIONS sise 53 rue Victor Schoelcher à Mulhouse (68200) pour des prestations d'assistance et de maintenance de logiciels utilisés par la Police Municipale, le coût de la redevance annuelle pour Municipol étant de 936 € HT (1 123,20 € TTC) et pour Municipol-Carto+ de 234 € HT (280,80 € TTC).

N° 14-386 du 8 décembre 2014 : PASSATION d'un marché d'une durée d'un an (renouvelable 3 fois) avec la société SREP sise 23 rue Etienne Dolet à Bondy (93140) pour assurer l'entretien du pigeonnier et la gestion de la population des pigeons, le montant de ces prestations étant fixé à 3 550 € HT (4 260 € TTC) / an.

N° 14-387 du 8 décembre 2014 : APPROBATION de la convention à passer avec l'association France Alzheimer Val de Marne pour la mise à disposition à titre gratuit d'un local d'une superficie de 17 m² situé 4, rue du Maréchal Vaillant à Nogent, l'association s'acquittant du paiement d'une somme de 70 € / trimestre au titre des charges.

N° 14-388 du 9 décembre 2014 : PASSATION d'un marché pour la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement des délégations de service public de :

- la restauration scolaire et municipale (lot n°1) avec la société SERVICE PUBLIC 2000 sise 80 rue Taitbout à Paris (75009), arrêté selon les montants suivants :
 - analyse de 4 offres et 2 tours de négociation : 16 450 € HT
 - analyse de 6 offres et 2 tours de négociation : 18 050 € HT
 - offre supplémentaire : 900 € HT
 - tour de négociation supplémentaire : 2 600 € HT
- l'exploitation de la piscine et du centre de remise en forme (lot n°2) avec le groupement MCPF CONSEIL / cabinet TAJ AVOCATS ayant pour mandataire la société MCPF Conseil sise 38 rue Saint Yves à Paris (75014), arrêté selon les montants suivants :
 - analyse de 2 offres et 2 tours de négociation : 23 420 € HT
 - analyse de 2 offres et 3 tours de négociation : 25 205 € HT
 - analyse de 4 offres et 2 tours de négociation : 25 512,50 € HT
 - analyse de 4 offres et 3 tours de négociation : 27 297,50 € HT
 - offre supplémentaire : 1 046,25 € HT
 - tour de négociation supplémentaire : 1 785 € HT

N° 14-389 du 9 décembre 2014 : PASSATION d'un contrat avec l'association Mille et un chemins domiciliée 64 B rue de Chamigny à Fontaines (71150) pour l'organisation de 12 séances de contes intitulées « *les sacahistoires* » à la bibliothèque municipale, le prix de ces prestations étant de 1 650 € TTC.

N° 14-390 du 9 décembre 2014 : PASSATION d'un contrat avec l'association Âge d'Or de France domiciliée 135 bis rue de Rome à Paris (75017) pour l'organisation de 5 séances de contes à la bibliothèque municipale, le prix de ces prestations étant de 650 € TTC.

N° 14-391 du 10 décembre 2014 : ACCEPTATION du don de M. Gilles Martin d'une valeur de 2 640 € consistant en une stèle en granit du Tarn commémorative en hommage aux soldats de la Grande Guerre.

N° 14-392 du 11 décembre 2014 : PASSATION d'un contrat d'une durée d'un an (renouvelable 2 fois) avec la société BERGER-LEVREAU sise 231 rue Pierre et Marie Curie à Labège (31676) pour des prestations d'assistance et de maintenance du progiciel Post Office Intranet

utilisé pour la gestion du courrier de la Ville, moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 2 530,65 € HT (3 036,78 € TTC).

N° 14-393 du 11 décembre 2014 : AUTORISATION d'occupation du domaine public délivrée à l'Eglise évangélique baptiste chinoise d'Ile de France domiciliée 39 Grande Rue Charles de Gaulle à Nogent, afin de lui permettre de réaliser des animations artistiques sous forme de mimes le 20 décembre 2014 dans l'enceinte du kiosque situé place de l'Ancien Marché.

N° 14-394 du 11 décembre 2014 : PASSATION d'un avenant prorogeant de 8 mois la durée de la convention d'occupation précaire conclue le 26 avril 2013 pour un logement situé 7 rue Ancellet à Nogent.

N° 14-395 du 11 décembre 2014 : PASSATION d'un avenant prorogeant de 8 mois la durée de la convention d'occupation précaire conclue le 24 décembre 2013 pour un logement situé 47 rue des Héros Nogentais à Nogent.

N°14-396 du 11 décembre 2014 : PASSATION d'un avenant prorogeant de 8 mois la durée de la convention d'occupation précaire conclue le 9 octobre 2012 pour un logement situé 49 rue des Héros Nogentais à Nogent.

N° 14-397 du 15 décembre 2014 : PASSATION d'un marché d'une durée d'un an avec la société BRICOUT sise 69 rue des Gravilliers à Paris (75003) pour la fourniture de vêtements de travail destinés au personnel de la Ville (lot n°2), le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 30 000 € HT.

N° 14-398 du 15 décembre 2014 : PASSATION d'un marché d'une durée d'un an (renouvelable 3 fois) pour l'entretien et le contrôle des bornes hydrauliques situées sur le territoire communal avec la société AMCO LES ESCAMOTABLES sise ZI Montagne de l'Aspre à Roquemaure (30150), le coût annuel pour deux prestations d'entretien étant fixé à 3 255 € HT (3 906 € TTC).

N° 14-399 du 15 décembre 2014 : PASSATION d'un marché avec la société ADAV sise 10 bis rue de collège à Bergues (59380) pour l'organisation d'un « séjour hiver » destiné aux :

- enfants âgés de 6 à 11 ans (lot n°1) arrêté au prix de 690 € TTC pour la période du 14 au 21 février 2015 et au prix de 699 € TTC pour la période du 21 au 28 février 2015.
- enfants âgés de 11 à 17 ans (lot n°2) arrêté au prix de 695 € TTC pour la période du 14 au 21 février 2015 et au prix de 760 € TTC pour la période du 21 au 28 février 2015.

N° 14-400 du 17 décembre 2014 : APPROBATION de la convention à passer avec la Scène Watteau relative à la mise à disposition du théâtre pour l'organisation du Forum des Métiers, le 31 janvier 2015, moyennant le paiement d'une indemnité de location de 1 160,87 €.

N° 14-401 du 17 décembre 2014 : RÉSILIATION à la demande du preneur du contrat conclu le 30 juin 2014 pour la location d'une place de stationnement dans l'immeuble situé 6 rue Hoche à Nogent.

N° 14-402 du 18 décembre 2014 : RÉSILIATION à compter du 31 décembre 2014 de la convention conclue le 1^{er} janvier 2013 avec la crèche parentale associative Les Petits Canotiers pour la mise à disposition de locaux situés 124 boulevard de Strasbourg à Nogent.

N° 14-403 du 18 décembre 2014 : RÉSILIATION à compter du 31 décembre 2014 de la convention conclue le 1^{er} janvier 2013 avec Valophis Habitat pour la location de locaux situés 124 boulevard de Strasbourg à Nogent.

N° 14-404 du 18 décembre 2014 : APPROBATION de la convention à passer avec l'association La Cicadelle domiciliée 15 rue Paul Vaillant-Couturier à Bonneuil-sur-Marne pour l'organisation d'animations pédagogiques destinées aux enfants de l'école Guy Moquet, les 9 janvier et 16 mars 2015, le prix pour les deux séances étant de 618 € TTC (8 classes).

N° 14-405 du 19 décembre 2014 : MISE EN DÉCHARGE d'un lave-vaisselle de marque Miele, affecté à la structure multi-accueil Tout en Couleur, à l'Eco Point de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne.

N° 14-406 du 19 décembre 2014 : PASSATION d'un contrat d'une durée d'un an (renouvelable 2 fois) avec la société SAFETY KLEEN France sise 65 avenue Jean Mermoz à La Courneuve (93120) pour la location-maintenance d'une fontaine lessivielle installée au Centre Technique Municipal, le coût annuel pour 6 interventions étant fixé à 1 965,84 € HT (2 359,01 € TTC).

N° 14-407 du 23 décembre 2014 : PASSATION d'un marché avec la société LECOINTE TRAITEUR sise rue Gay Lussac à La Vaupalière (76150) pour l'organisation, le 3 février 2015 au Pavillon Baltard, d'un déjeuner destiné aux Nogentais âgés de 65 ans et plus, le prix par repas étant fixé à 35,91 € HT.

N° 14-408 du 23 décembre 2014 : PASSATION d'un marché pour la réalisation de travaux neufs et d'entretien du patrimoine bâti de la Ville :

- **lot n°1 - Maçonnerie-plâtrerie-carrelage** – attribué à la société **BRIAND** sise 351 impasse des Armoiries à Villiers-sur-Marne, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à **500 000 € HT**.
- **lot n°2 – Menuiserie aluminium** – attribué à la société **AFD** sise 20 rue de la Régale à Courtry (77181), le montant maximum annuel de commandes étant fixé à **450 000 € HT**.
- **lot n°3 – Electricité** – attribué à la société **FBI** sise 34 rue du Bois Galon à Fontenay-sous-Bois (94120), le montant maximum annuel de commandes étant fixé à **400 000 € HT**.
- **lot n°4 – Clôtures** – attribué à la société **MACEV** sise 5 rue des Raverdis à Gennevilliers (92230), le montant maximum annuel de commandes étant fixé à **200 000 € HT**.
- **lot n°5 – Revêtement de sols souples et retrait de sols amiantés** – attribué à la société **NLP** sise 24 rue de la Mare blanche à Noisiel (77186), le montant maximum annuel de commandes étant fixé à **300 000 € HT**.

N° 14-409 du 23 décembre 2014 : RENOUVELLEMENT de la convention passée avec l'association VISEMPLROI 94 pour la mise à disposition à titre gratuit durant une année d'une salle située 4 rue du Maréchal Vaillant à Nogent-sur-Marne.

N° 14-410 à 14-424 du 24 décembre 2014 : PASSATION de conventions de mise à disposition à titre gratuit au profit des futurs acquéreurs de places de stationnement situées dans le parking Paul Bert en attendant la signature des actes de vente définitifs.

N°14-425 du 29 décembre 2014 : DÉSIGNATION de la société d'avocats Innovation Legal, domiciliée 68 avenue de Saxe à Paris (75015) pour une mission d'analyse du mémorandum communiqué par la RATP dans le cadre du projet Nogent-Baltard et de conseil, le coût de cette prestation étant fixé à 2 000 € HT.

N° 14-426 du 24 décembre 2014 : PASSATION d'un contrat avec l'association L'Allégresse du Pourpre domiciliée centre culturel Saint Exupéry, esplanade André Malraux à Reims (51100) pour trois représentations à la bibliothèque municipale du spectacle « *il pleut, il mouille !* », le 24 janvier 2015, le prix de cette prestation étant de 1 106 € TTC.

N° 15-01 du 6 janvier 2015 : APPROBATION du contrat à passer avec l'association Les Pommes de ma Douche domiciliée 58 rue de Galleries à Cour-Cheverny (41700) pour la présentation d'un intermède musical, à l'occasion des vœux aux personnalités le 10 janvier 2015, le prix de cette prestation étant fixé à 2 400 € TTC.

N° 15-02 du 6 janvier 2015 : PASSATION d'un avenant à la convention d'occupation du domaine public conclue avec Ego Productions pour un tournage actant de la modification de l'indemnité versée par la société, le personnel communal ayant été mobilisé 3 heures de plus que prévu (+ 75 €).

N° 15-03 du 6 janvier 2015 : SUPPRESSION de la régie de recettes instituée le 8 octobre 2004 pour l'encaissement des participations des familles aux accueils périscolaires du fait de la création d'une régie unique auprès de la Maison de la Famille.

N° 15-04 du 6 janvier 2015 : SUPPRESSION de la régie de recettes instituée le 11 août 2009 pour l'encaissement des frais d'inscription dans les structures multi-accueils de la Commune, du fait de la création d'une régie unique auprès de la Maison de la Famille.

N° 15-05 du 6 janvier 2015 : SUPPRESSION de la régie de recettes instituée le 31 mai 2005 pour l'encaissement du produit constitué par la portion payante des cantines acquittée par les familles, du fait de la création d'une régie unique auprès de la Maison de la Famille.

N° 15-06 du 8 janvier 2015 : SUPPRESSION de la régie de recettes instituée le 24 mai 2005 pour l'encaissement des participations des familles à l'occasion des séjours en classes transplantées et des participations des élèves lors des manifestations culturelles.

N° 15-07 du 8 janvier 2015 : EXTENSION de la régie de recettes instituée le 29 mars 2005 au service Jeunesse à l'encaissement des participations des familles aux colonies de vacances et mini-séjours.

N° 15-08 du 8 janvier 2015 : APPROBATION de la convention d'une durée de 6 ans à passer avec la C.F.D.T. pour la mise à disposition à titre gratuit d'un bureau situé 48 rue du Général Chanzy à Nogent-sur-Marne.

N° 15-09 du 8 janvier 2015 : APPROBATION de la convention d'une durée de 6 ans à passer avec Force Ouvrière pour la mise à disposition à titre gratuit d'un bureau situé 48 rue du Général Chanzy à Nogent-sur-Marne.

N° 15-10 du 8 janvier 2015 : APPROBATION de la convention d'une durée de 6 ans à passer avec la F.S.U - SDU pour la mise à disposition à titre gratuit d'un bureau situé 48 rue du Général Chanzy à Nogent-sur-Marne.

N° 15-11 du 9 janvier 2015 : SUPPRESSION de la régie de recettes créée le 23 juin 2009 pour l'encaissement des participations des familles aux clubs de loisirs maternels et élémentaires.

N° 15-12 du 9 janvier 2015 : APPROBATION de la convention à passer pour la mise à disposition à titre gratuit d'une place de stationnement dans le parking Paul Bert à compter du 12 janvier 2015 jusqu'à la signature de l'acte de vente définitif avec les preneurs.

N°15-13 du 9 janvier 2015 : PASSATION d'une convention avec le cabinet S.G.A. représentant le syndicat des copropriétaires de l'immeuble sis 9-11 avenue de Joinville à Nogent, pour la mise à disposition au profit de la Ville d'un terrain permettant à la Commune de procéder au dévoiement provisoire des réseaux d'eau potable de l'avenue Watteau dans le cadre des travaux d'aménagement de la Cité d'Affaires Nogent-Baltard. Cette mise à disposition est consentie moyennant le versement par la Commune d'un loyer annuel de 3 500 €.

N° 15-14 du 9 janvier 2015 : PASSATION d'un contrat avec l'association Théâtre du Pain domiciliée 60 rue Carnot à Coulommiers (77120) pour une représentation à la bibliothèque municipale du spectacle « comment crêpes et contes sont arrivés en Bretagne » le 6 février 2015, le prix de cette prestation étant de 700 € TTC.

N° 15-15 du 13 janvier 2015 : APPROBATION de la convention à passer pour la mise à disposition à titre gratuit de deux places de stationnement dans le parking Paul Bert à compter du 15 janvier 2015 jusqu'à la signature de l'acte de vente définitif avec le preneur.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H